

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE
POUR L'ANNE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, et le quatorze octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : Maïder BEHOTEGUY - Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN - Jean-Baptiste LAMOTE - CELHAY Martine - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - - BIDART Thibault

EXCUSÉS : Odette DIBON - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - EYHERABURU Mélanie - DARGUY Dominique

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geneviève DULIN

La Maire explique que, chaque année, l'État établit la dotation des amendes de police. Il s'agit d'une enveloppe financière qui correspond au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire et qui est répartie au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au cours de l'année précédente. L'instruction des dossiers est confiée aux Départements.

Peuvent bénéficier d'une subvention au titre de cette enveloppe, toutes les collectivités de moins de 10 000 habitants (population DGF) du département, qu'il s'agisse de communes ou de groupements qui ont compétence intégrale en matière de voirie, de transports en commun et de stationnement.

Les travaux éligibles à cette dotation sont relatifs à la sécurisation (aménagement d'aires d'arrêt, de stationnement...) des voies. L'aménagement des traversées d'agglomération étant éligible, elle propose de déposer un dossier de subvention au titre des amendes de police 2025 pour les travaux de sécurisation se chiffrant à **92 029,82 € HT** et se répartissant de la manière suivante :

- la création d'un plateau surélevé sur la RD 936 avec marquage pour 9 489,77 € HT,
- la pose de coussins berlinois et de sa signalétique devant le magasin Dolhéguy pour 5 390,21 € HT,
- la création de l'écluse route de Guiche pour 6 601,54 € HT,
- la création de trottoirs pour la sécurisation des piétons, route de Guiche, pour 70 548,30 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser la Maire à solliciter la subvention au titre des amendes de police pour l'année 2025, au taux maximum applicable, auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, pour un montant de 92 029,82 € HT pour les travaux de sécurisation précédemment cités.

AUTORISE la Maire à signer tout document utile au présent dossier.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

